

Décharge 2012: budget général UE, Comité économique et social

2013/2201(DEC) - 21/03/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport Bogusaw SONIK (PPE, PL), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen (CESE) sur l'exécution du budget du Comité pour l'exercice 2012.

Les députés se réjouissent de constater avec la Cour des comptes que les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 pour les dépenses administratives et autres des institutions et des organes étaient dans l'ensemble, exempts d'erreur significative. Ils constatent également qu'aucune déficience notable n'a été relevée lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour le CESE par la Cour des comptes dans son audit.

Exécution budgétaire et financière : les députés relèvent qu'en 2012, le budget du CESE se montait à 128,816 millions EUR, avec un taux d'utilisation de 96,8%. Ils constatent également que le taux d'exécution du budget de 96,8% pour 2012 est supérieur à celui de 2011. Ils prennent acte de l'augmentation de 0,2% du budget de 2012 par rapport au précédent budget annuel. Ils encouragent le CESE dans ses efforts pour limiter les budgets des années à venir, garantissant ainsi une augmentation forfaitaire.

Cadre d'action du CESE : les députés font en outre une série d'observations sur la gestion quotidienne du CESE et demandent :

- des améliorations en matière de coopération interinstitutionnelle afin de rationaliser les ressources humaines dans les services conjoints CESE/Comité des Régions (CdR), notamment en matière de traduction ;
- la surveillance continue de l'organigramme de l'institution afin de veiller à ce que l'organisation des postes soit totalement efficace et contribue à améliorer l'utilisation du budget alloué ;
- la préparation des négociations sur le nouvel accord de coopération administrative avec le CdR, en vue de réaliser des économies budgétaires entre les deux institutions ;
- la mobilisation maximale de la vidéoconférence pour faire des économies d'échelle ;
- de nouvelles réductions des coûts d'interprétation ;
- le renforcement de la coopération avec les autres institutions en vue de l'élaboration d'une méthode uniforme de présentation des coûts de traduction ;
- des éclaircissements sur la modernisation de l'infrastructure informatique.